



REUNION D'INFORMATIONS CAMPAGNE 2024 PSF

Enveloppe 2024



La Fédération Française de Gymnastique est dotée au titre de son projet sportif fédéral 2024, d'une enveloppe territoriale de xx €.

Répartition de l'enveloppe financière (identique à celle de 2023) :

- **Clubs 54%**
- **Comités départementaux 23%**
- **Comités régionaux 23%**

Mobilisation d'une équipe territoriale d'accompagnateurs formés à la démarche d'élaboration de projet et maîtrisant les procédures de demandes.

Cette équipe est composée d'accompagnateurs régionaux et d'agents de développement :

- **Eric Brousseau** (*Directeur Général*) référent territorial
Portable : 06 74 14 47 05
Mail : eric.brousseau@ffgym.fr
- **Armelle Nicot** (Chargée de mission développement)
Mail : armelle.nicot@ffgym-na.fr
- **Alice Billier** (*Agent de développement*)
Mail : alice.billier@ffgym.fr
- **Lisa-Marie Favreau** (Agent de développement)
Mail : lisa-marie.favreau@ffgym.fr
- **Dimitri Herbiet** (*Agent de développement*)
Mail : dimitri.herbiet@ffgym.fr
- **Sabine Gabas** (Agent de développement)
Mail : sabine.gabas@ffgym.fr
- **Nelly Pons** (Agent de développement)
Mail : nelly.pons@ffgym.fr
- **Virginie Da Fonseca** (*Agent de développement*)
Mail : cdgym64@gmail.com
- **Sébastien Escuer** (*Agent de développement*)
Mail : cdgym17@gmail.com

Calendrier prévisionnel PSF



25/03/2024

Date limite de nouvel accompagnement par les accompagnateurs

CODE FFGym: 2201

Comptes-rendus financiers 2023



Les comptes-rendus financiers doivent présenter en détail la réalisation du projet ainsi que le budget réel

Informations à saisir sur Le Compte Asso **AU PLUS TARD LE 30 JUIN 2024**

Le reversement total ou partiel de la subvention sera demandé par l'Agence nationale du Sport si :

- Le compte-rendu financier n'a pas été transmis dans les délais
- Le projet n'a pas été réalisé
- La subvention n'a pas été entièrement consommée
- Le projet réalisé est différent du projet présenté dans la demande de subvention



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association

Eric BROUSSEAU
Déconnexion



FAQ

Le dispositif est clos depuis le 28 février 2022, les dossiers sont en cours d'instruction en vue d'un remboursement fin mars/début avril. Il n'est donc plus possible de saisir des jeunes bénéficiaires. Nous vous remercions de ne pas solliciter l'assistance pour savoir à quelle date votre dossier sera remboursé.

AJOUTER UNE NOUVELLE ASSOCIATION OU ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

SUIVI DES DÉMARCHES ▾

Association : COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
N° RNA W332009011 N° SIREN 379924079
[Consulter/modifier les informations administratives](#)

[Demander une subvention](#)
[Saisir les comptes-rendus financiers \(5\)](#)
[Traiter les déclarations d'activité CEC des bénévoles](#)

Demande de subvention N° 21-045158

37992407900039

Demandeur	COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE NOUVELLE-AQUITAINE - 37992407900039	Complétude	complet	
Type de subvention	Agence nationale du Sport - Projets Sportifs Fédéraux - Projets sportifs fédéraux	Dernière mise à jour	09/07/2021 14h51	
Dernier utilisateur	service instructeur			
➤ Suivi de l'instruction de la demande				
Service instructeur	FFGYM	Etat	Payé, en attente des comptes-rendus financiers	
✔ Compte-rendu financier de l'exercice 2021				
Etat	A saisir			

Accéder directement aux étapes du dossier

2
Demandeur, personnes physiques
et RIB

3
Liste des documents

4
Liste des projets

- ✓ Attestation d'affiliation à la FFGym
- ✓ Statuts de l'association
- ✓ Liste des dirigeants
- ✓ Rapport d'activité 2023 ou 2022/2023
- ✓ Budget prévisionnel 2024 ou 2023/2024
- ✓ Comptes annuels approuvés 2023 ou 2022/2023
- ✓ Coordonnées bancaires (RIB) au nom de l'association
- ✓ Projet associatif

ACCÈS SITE FÉDÉRAL MÉDICAL PHOTOGYM FFGYM LICENCE CONTACT ME DÉCONNECTER

MONCLUB | Fédération Française Gym

Bienvenue, gym2sevres 18079.094_maj

MON ESPACE HAUT NIVEAU COMPÉTITION EVOLUGYM FORMATION-EMPLOI Rechercher sur le site... OK

MON AFFILIATION ET MES LICENCES

- Mon affiliation
- Ma saison d'affiliation
- Je prends mes licences

IMPRIMER MON ATTESTATION

FRANÇAISE

Vous pouvez obtenir une attestation d'affiliation pour la saison 2020/2021 et pour la saison 2021/2022, en remplissant les données ci-dessous

(Attention : cela ne fonctionne que si votre association est affiliée pour la saison demandée)

Si le document ne s'ouvre pas, vérifiez que le navigateur ne bloque pas les pop-up

Saison : 2022

DEMANDER L'ATTESTATION

Si le bouton pour télécharger l'attestation n'apparaît pas, vérifiez que vous n'avez pas un bloqueur de publicités actif sur votre navigateur

1 Sélection de la subvention 2 Sélection du demandeur 3 Pièces justificatives 4 Description des projets 5 Attestation et soumission

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Subvention obtenue pour le même dispositif l'an passé : Oui Non

LES DOCUMENTS DU DEMANDEUR

Type	Origine	Nom	Date de production / Chargement	Année de validité	Commentaires	Actions
Statuts *	RNA	Non défini	17/01/2020 14h20	2020		
Liste des dirigeants *	RNA	Non défini	13/01/2021 14h25	2021		
Rapport d'activité *	Association	Brochure-2020-2021.pdf	01/03/2022 16h35			
Budget prévisionnel annuel *	Association	2021-03-31 - BUDGET PREVISIONNEL 2020-2021.pdf	03/05/2021 16h37	2021		
Comptes annuels *	Association	ETATS FINANCIERS 31-08-2021 CABINET COMPTABLE DLS.PDF	01/03/2022 16h36	2021		
Rapport du commissaire au compte / Bilan financier	Association	ETATS FINANCIERS CRGym Nouvelle-Aquitaine - Cabinet Comptable DSL - 31 08 2020.pdf	13/04/2021 15h12	2020		
Ribs *	Association	RIB Comit?? Nouvelle Aquitaine.pdf	29/09/2021 15h10			

Besoin d'aide ?

Les outils

Outils des clubs

- Espace sur le site internet : MONCLUB (*après vous être identifié club*)
[https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Projet Sportif Federal](https://moncompte.ffgym.fr/Espace_pratique/Projet_Sportif_Federal)
- Notes de cadrage
- Fiches techniques projets
- Outils FFGym



Points de vigilance

- **Création d'un seul dossier** comportant les différents projets de la structure
- Date de réalisation : le projet doit **débuter en 2024** et se **terminer avant le 30 juin 2025**
- Indiquer le **budget du projet** et penser à inclure le montant de subvention demandé

- Importance de la **description du projet**:
 - Quoi ? : les actions qui vont être réalisées,
 - Comment ? : la mise en œuvre du plan d'action
 - Quand ? : le calendrier de réalisation du projet
 - Qui ? : les ressources humaines engagées dans le projet

Règlementation 2024

- Maximum **3 projets** pour les **clubs** et **comités départementaux**
- Maximum **4 projets** pour les **comités régionaux**
- Subvention accordée : maximum 40% du budget total du projet
- Clarté et cohérence du projet prises en compte (opérationnalisation et ressources nécessaires identifiés)
- Les budgets des projets proposés seront comparés à des budgets types
- Montant minimum attribué à une structure de 1 500 €
- Respect des obligations statutaires et réglementaires de la FFGym

Axes de financement Clubs

1. Créer / développer une nouvelle activité
2. Être acteur des Jeux Olympiques de Paris 2024
3. Actions en faveur du Club de demain
4. Valoriser les clubs formateurs
5. Soutien spécifique aux clubs de moins de 100 licenciés**
6. Animations vacances olympiques et paralympiques***

Projet spécifique clubs de -100 licenciés**

- Dispositif ponctuel
- Permettre à ces clubs d'entrer dans le dispositif
- Soutenir le club dans son développement et sa structuration
- Projet unique pour les clubs se positionnant dessus
- Taux de subventionnement réhaussé à 75% du coût total du projet

Animation vacances olympiques et paralympiques***

Nouveau dispositif rattaché au PSF 2024 pour favoriser l'inclusion des habitants des territoires carencés et prioritaires à la dynamique olympique et paralympique.

Critères d'éligibilité :

- **Actions en faveur de jeunes issus de territoires prioritaires pendant les vacances scolaires de printemps et d'été 2024,**
- **Actions variées sur des thématiques diversifiées,**
- **Tarifcation accessible pour le plus grand nombre.**

Dépôt de la demande en deux temps :

- **Déclaration d'intention à la FFGym**
- **Saisie de la demande sur Le Compte Asso pour les structures retenues**

Axes de financement comités départementaux

1. Dynamiser le territoire avec les clubs
2. Accompagner les dirigeants dans leur engagement bénévole
3. Soutien à l'organisation des compétitions de proximité
4. Lutte contre les violences

Rôle des structures déconcentrées

➤ Un avis sera demandé aux comités départementaux sur les projets déposés par les clubs de leur territoire

- ✓ Capacité à porter le projet (humaine, matérielle, financière)
- ✓ Importance du projet dans le développement du club
- ✓ Pertinence du projet à l'échelon territorial
- ✓ Respect des obligations statutaires fédérales (licenciation)



Envoi par le club du récapitulatif (CERFA) après transmission du dossier

➤ Envoi du récapitulatif des demandes aux CD le 04 avril 2024, retour pour le 29 avril

➤ Les comités départementaux seront également sollicités pour émettre un avis sur les demandes emploi des clubs de leur territoire (PST)



ENSEMBLE CRÉONS



LE MOUVEMENT.